

Compte-rendu de la Commission Locale de Développement Rural du 21 novembre 2016

Présences

21 membres présents : Mesdames HAMOIR B., LARBOUILLAT W. et MARCHAND M-P. ; Messieurs ADAM R., BERTRAND J-M., BLONDIA M., CELLIERE M., COULONVAUX S., DEJARDIN Ph., HAYOT J-J., JACQUIEZ P., JORDENS L., MABILLE J., RADELET M., STEVENS J., VAN HUMBEECK C ; MAGIS S. (Administration communale) ; DUPON J. et TITART D. (Survey & Aménagement) ; HIGNY F. et LEMAIRE C. (Fondation Rurale de Wallonie).

9 membres excusés : Mesdames ALAERTS J., COLLINET D., DEROUBAIX C., HENRY N ; Messieurs DEMOL L., DESCAMPS J-M., PAULY M., PAULY X. ; GABRIEL E. (DGO3).

9 membres absents : Mesdames CAMBIER M., CLEMENT K. ; Messieurs HERNOUX Ch., HERNOUX J., KEYMEULEN Ph., LAURENT A., MAMBOUR M., OFFROIS J-F., SUPINSKI Ch.

Monsieur JACQUIEZ, Président de la Commission Locale de Développement Rural, accueille les membres et les remercie d'avoir répondu présents à cette invitation. Il cède ensuite la parole à Survey & Aménagement et à la Fondation Rurale de Wallonie.

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation des comptes rendus de la réunion et du groupe-projet du 12 mai 2016 ;
2. Présentation, discussion et approbation des fiches-projets de lot 1 ;
3. Discussion sur la première demande de convention ;
4. Divers.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Les membres de la CLDR approuvent, sans réserve, le compte-rendu de la réunion du 12 mai 2016 ainsi que le compte-rendu du groupe-projet du 12 mai 2016.

Présentation, discussion et approbation des fiches-projets de lot 1

Pour rappel, le lot 1 est composé de 8 projets à initier dans les 3 premières années de validité du PCDR. La priorisation des projets en 3 lots a été établie par la CLDR en sa séance du 2 février 2016. Les fiches-projets ont été rédigées sur base des informations recueillies lors de la consultation de la population (réunions d'Information et consultation, rencontres des personnes-ressources, séances des groupes de travail thématiques etc.) mais surtout des décisions prises lors des réunions dites groupes-projets de la CLDR (30 mars, 20 avril et 12 mai 2016).

Les fiches-projets de lot 1 doivent être relativement précises : localisation du projet, estimation financière, esquisse éventuelle etc. Toutefois, le projet sera revu lors de la désignation d'un architecte ou d'un bureau d'étude pour la mise en œuvre du projet.

1.1. Aménagement et équipement de liaisons intervillages, douces et touristiques mettant en valeur le patrimoine de l'Entité

Le projet consiste en la promotion de la pratique de la mobilité douce, la création de circuits de promenades touristiques, l'entretien des sentiers, le balisage et la promotion des sentiers et la création d'aménagements ponctuels. Le coût est estimé par Survey&Aménagement à 156.000 euros.

Ce projet s'appuie sur le RAVeL, comme structure de base, et sur les sentiers existants. La réfection des sentiers fait l'objet d'autres (et nombreuses) fiches-projets du PCDR.

La CLDR approuve la fiche-projet 1.1 sans remarque.

1.2. Mise en place d'une opération de marketing territorial

Le projet consiste en la création d'une identité visuelle pour la commune, le développement de la signalétique directionnelle, la création de panneaux d'information et de signalisation, l'amélioration de la visibilité de l'Office du Tourisme, le référencement et la promotion de l'offre touristique, l'aménagement d'un point information touristique à Gochenée et la création d'un réseau de guides touristiques. Le coût est estimé par Survey&Aménagement à 321.000 euros.

La CLDR approuve la fiche-projet 1.2 sans remarque.

1.3. Développement et aménagement du Carmel

La fiche se subdivise en 5 volets : la rénovation globale des infrastructures, la création d'une salle en lieu et place du jardin intérieur et du cloître, l'aménagement d'une infrastructure pour la promotion des produits locaux et l'accueil de petits groupes, la création de logements intergénérationnels et l'aménagement de la salle polyvalente et de la chapelle. Le coût total est estimé par Survey&Aménagement à 1.409.000 euros.

La CLDR approuve la fiche-projet 1.3 sous réserve des modifications suivantes :

- **Remplacement des châssis et isolation de la toiture du cloître à prévoir dans le volet « rénovation globale des infrastructures » ;**
- **Suppression du volet « création d'une salle en lieu et place du jardin intérieur et du cloître ».** La création d'une agora s'avérant trop coûteuse et la pergola ne répondant pas aux objectifs ;
- **« Création d'une salle polyvalente » par l'aménagement d'une véranda dans le cadre de l'aménagement de la salle polyvalente et de la chapelle.** Création d'un espace ouvert sur le domaine et permettant d'améliorer la fonctionnalité du Carmel (espace polyvalent, convivial, éclairé...) ;
- **Le coût estimé pour le projet sera adapté en regard de ces modifications.**

La CLDR réaffirme sa volonté de créer un Comptoir du pays pour développer la vente de produits locaux dans l'Estaminet. Une collaboration avec l'EFT Charlemagne permettrait d'assurer une permanence et de créer une synergie entre ces deux pôles alimentaires.

La CLDR priorise les travaux d'aménagements du Carmel comme suit :

1. Rénovation des infrastructures ;
2. Création d'une salle polyvalente ;
3. Création de logements intergénérationnels ;
4. Aménagement d'une infrastructure pour la promotion des produits locaux et l'accueil de petits groupes.

La CLDR discute de l'opportunité d'installer l'Office du Tourisme et le Centre culturel au domaine du Carmel en vue du développement du site. Ce débat existe depuis 2010, mais la visibilité de ces services est plus forte à Doische, et permet de renforcer la coordination entre l'ensemble des services communaux et paracommunaux, tous localisés rue Martin Sandron.

1.4. Aménagement de l'étang du Grand Bu en zone de convivialité et de loisirs

Le projet consiste en l'aménagement d'une zone récréative et d'une zone de pêche, la mise à disposition d'une offre en stationnement, la sécurisation du site, la protection et la mise en valeur du site. Le coût est estimé par Survey&Aménagement à 248.000 euros.

Les aménagements sur ce Site de Grand Intérêt Biologique situé en zone Natura 2000, ont été revus conformément aux remarques du DNF (département de la nature et des forêts) et du DEMNA (Département de l'Etude du milieu naturel et agricole). Ils permettent la mise en valeur du patrimoine naturel existant tout en mettant à disposition de la population un espace de loisirs, didactique, naturel et convivial.

La CLDR approuve la fiche-projet 1.4 sans remarque.

1.5. Mise en place de mesures visant au maintien de la cohésion sociale et au renforcement du sentiment d'appartenance à la commune

Le projet consiste à réunir les comités pour la mise en place de partenariats, la mise en place de nouvelles initiatives locales, l'organisation d'activités intervillages itinérantes, l'organisation d'événements communaux, l'accueil des nouveaux habitants et la sensibilisation à la ruralité. Le coût est estimé par la Fondation Rurale de Wallonie à 9.000 euros.

La CLDR approuve la fiche-projet 1.5 sans remarque.

1.6. Elaboration d'une stratégie pour le développement touristique de l'entité

Le projet consiste en la réalisation d'un plan touristique stratégique par un bureau d'études spécialisé pour un montant estimé par Survey&Aménagement à 48.000 euros.

La CLDR approuve la fiche-projet 1.6 sans remarque.

1.7. Aménagement du centre de Doische pour le renforcement de la visibilité et de l'accessibilité du pôle des services

Des aménagements seront réalisés, dans un premier temps, sur fonds propres de la Commune. C'est pourquoi **la CLDR décide de prévoir les aménagements complémentaires à ce projet en priorité 3 :**

- **FP 3.44 : aménagement du centre de Doische pour le renforcement de la visibilité et de l'accessibilité du pôle des services.**

Le Bourgmestre explique l'état d'avancement du projet et propose de rajouter ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin de présenter les esquisses et l'estimation financière aux membres de la CLDR.

1.8. Création d'une voie lente et réaménagement de la voirie entre Vodelée et le RAVeL

Le projet consiste en la création d'une connexion sécurisée avec sécurisation de la traversée, la réfection partielle ou totale de la voirie et de son éclairage. Le coût est estimé par Survey&Aménagement entre 1.311.000 euros (réfection partielle) et 2.741.000 euros (renouvellement total de la voirie).

La CLDR approuve la fiche-projet 1.8 sans remarque. Toutefois, elle demande à Survey&Aménagement de **vérifier l'estimation financière du projet.** Le Service Technique Provincial ayant quant à lui estimé le renouvellement total de la voirie à 375.100 euros.

Discussion sur la première demande de convention

Cette décision sera prise lors de l'approbation de l'avant-projet de PCDR par la CLDR. Toutefois, une première discussion a permis de mettre en avant que les trois projets prioritaires pour la CLDR pourraient être :

- 1. Aménagement de l'étang du Grand Bu en zone de convivialité et de loisirs (première demande de convention) ;**
- 2. Développement et aménagement du Carmel ;**
- 3. Elaboration d'une stratégie pour le développement touristique de l'entité.**

Pour rappel, tous les projets figurant dans le PCDR ne bénéficient pas de subsides « développement rural ». Le PCDR est avant tout un document stratégique qui aborde tous les domaines de la vie locale, un outil de gestion et de prospective communale. La consultation citoyenne menée à travers le territoire communal et la rédaction des fiches-projets faciliteront la recherche de subsides (Commissariat Général au Tourisme, Infrasports, Plan Trottoirs, appels à projets ponctuels...).

Divers

Concours photos

La CLDR de Doische a participé au concours photo de la Fondation Rurale de Wallonie, par l'envoi de 19 photos réalisées par Michel CELLIERE et Jean-Marie BERTRAND, sur le thème « Ensemble pour des villages vivants ». Malheureusement, la CLDR de Doische n'a pas été récompensée. Les résultats sont disponibles sur le site www.frw.be.

Prochaine réunion

La prochaine réunion de la CLDR se tiendra le **mercredi 7 décembre à 19h30 à Romérée**, en vue de **l'approbation des fiches-projets de lot 2 et de lot 3.**



Les projets de lot 2 (projets à initier dans les 3 à 6 ans) ne prévoient pas forcément de localisation définitives et donc pas d'estimation financière, et les projets de lot 3 (à initier dans les 6 à 10 ans) reprennent simplement une description succincte du projet.

La CLDR décide que les fiches-projets de lot 3 seront à lire par les membres préalablement à cette réunion.

La FRW distribue un document reprenant les descriptions des 44 fiches-projets de lot 3 ; les fiches-projets complètes (photos, justifications...) sont disponibles à la commune et auprès de la Fondation Rurale de Wallonie.

Le Président de la CLDR, Monsieur JACQUIEZ, salue le travail de l'auteur et de la FRW pour la rédaction des fiches-projets et conclut la réunion en invitant les membres à partager le verre de la convivialité.

Florian HIGNY et Céline LEMAIRE,
Fondation Rurale de Wallonie